

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 372

11 février 2015

SOMMAIRE

AbbVie Investments S.à r.l.	17811	Fame International S.A.	17815
Ada Immobilier S.A.	17856	Fiduciaire Benoy Kartheiser S.C.	17814
Ada Immobilier S.A.	17856	Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A. ..	17814
Alizee Investment SA	17810	Fifof 1 S. à r.l.	17816
Ancienne E.F.G.	17810	Financiera Comercial Chonta S.A.	17813
Arcelormittal Foundation	17811	FLASHiZ International	17816
Archipolis S.A.	17811	Flowing Content	17813
AR.DE.LUX Sàrl	17811	Francap S.à r.l.	17814
Arkomed	17811	Freie Internationale Sparkasse S.A.	17815
Arnold KONTZ	17810	G.A.T.S. Invest S.A.	17817
Arnoux International S.A.	17812	Moncler Advisory S.à r.l.	17817
Ateliers VVYNGLA S.A.	17810	NextEnergy Capital S.à r.l.	17818
Avaloq Luxembourg S. à r.l.	17810	Norwich S.à r.l.	17821
Bergerstrasse 179-181 S.à r.l.	17812	Norwich S.à r.l.	17818
Biovail International S.à r.l.	17812	Novacap Asset Management S.A.	17819
Canyon Investments S.à r.l.	17835	Old Port MDC Luxembourg S.A.	17836
Cesa Alliance S.A.	17853	Olilux s.à r.l.	17825
Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS ..	17854	Pace Financial Investments	17828
Elvith Investment Group	17814	Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR	17818
Erimac Investissements S.C.S.	17816	Sifter Fund	17835
Erimac Investissements S.C.S.	17816	Sky Luxco S.à r.l.	17850
Ernst & Young Management	17813	SL Investment General Partners S.à r.l.	17854
Etimos Fund	17812	17854
Euroamerican Finance S.A.	17819	Suvaki S.A.	17849
Eves S.A.	17815	T.H.E. Finance Company S.A.	17849
Faju Invest S.A.	17817		

Ateliers VYINGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 128.105.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006001/10.

(150006472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Arnold KONTZ, Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005995/10.

(150006572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

Le dépôt rectificatif au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1^{er} août 2013, sous la référence L130134079 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006003/11.

(150007141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Ancienne E.F.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 9.291.

Le bilan et le compte des Pertes & Profits au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015006024/11.

(150007305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Alizee Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.987.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIZEE INVESTMENT SA

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015006016/12.

(150007029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

AbbVie Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.925.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2012, reprenant les comptes annuels de AbbVie Investments S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005969/10.

(150007096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Arkomed, Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 33, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 141.679.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006044/10.

(150006382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Arcelormittal Foundation, Fondation.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg G 178.

Suite au départ de Monsieur Gonzalo URQUIJO du Group Management Board d'ArcelorMittal, ce dernier ne fait plus partie du Conseil des Gouverneurs d'ArcelorMittal Foundation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006040/11.

(150007322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Archipolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.887.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015006041/11.

(150007398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

AR.DE.LUX Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 45.929.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13/01/2015.

Pour AR.DE.LUX S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2015006038/12.

(150007105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Arnoux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006046/9.

(150007286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Bergerstrasse 179-181 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bergerstrasse 179-181 S. à r.l.

Référence de publication: 2015006064/10.

(150007046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Biovail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.512.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.128.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 5 août 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 5 août 2013, Valeant Pharmaceuticals International Inc. a transféré 140.500 parts sociales détenues dans la Société, représentant l'entière du capital social de la Société, à la société 0938638 B.C. Ltd. ayant son siège social à 666 Park Place Burrad Str, Ste. 1700, Vancouver, BC V6C 2X8, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015006065/16.

(150006475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Etimos Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.382.

Suite à la démission de Monsieur Amedeo Paolo CRISTOFARO de son poste d'administrateur de la Société en date du 22 décembre 2014, le Conseil d'Administration se compose jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015, comme suit:

- Monsieur Marco SANTORI;
- Monsieur Costantino MAGRO;
- Monsieur Jean-Luc NEYENS;
- Madame Irene CEPEGHINI;
- Monsieur Christophe COUTURIER.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour ETIMOS FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015006286/19.

(150007232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Flowing Content, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 108.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour extrait Conforme
FLOWING CONTENT S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015006334/13.

(150006422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Financiera Comercial Chonta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 144.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour: *FINANCIERA COMERCIAL CHONTA S.A.*
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015006324/14.

(150006517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Ernst & Young Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 88.089.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 4 décembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé de renommer:

* M. Alain Kinsch, demeurant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Jeannot Weyer, demeurant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Werner Weyand, demeurant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02/01/2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015006281/27.

(150006425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 73.940.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.
Référence de publication: 2015006305/10.
(150007088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Francap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2015.
Référence de publication: 2015006314/10.
(150007264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Elvith Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.346.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration réuni le 27 novembre 2014 a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Marc Koeune en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015006271/12.
(150007201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Fiduciaire Benoy Kartheiser S.C., Société Civile.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 1.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2014

Suite à la cession de l'intégralité des parts détenues par Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, né à Luxembourg le 14 juin 1954, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, les 300 parts représentant l'intégralité du capital de la société FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER S.C. sont réparties comme suit:

- Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né à Esch/Alzette le 26/06/1967, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg: 75 parts
- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg, le 16/03/1968, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg: 75 parts
- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbrück le 27/03/1973, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg: 75 parts
- Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, née à Trèves (Allemagne) le 08/04/1967, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg: 75 parts

Les associés prennent également acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, né à Luxembourg, le 14 juin 1954, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que gérant.
Fait à Luxembourg, le 30 juin 2014.
Référence de publication: 2015006304/22.
(150007050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Eves S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.657.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 janvier 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société EVES S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006299/17.

(150007440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.983.

Beschlussfassung des Aufsichtsrates

Umlaufbeschluss vom 04.07.2014

Die Mitglieder des Aufsichtsrates fassen auf Veranlassung des Vorsitzenden des Aufsichtsrates im Wege des Umlaufverfahrens gemäß Artikel 14. der Satzung der Gesellschaft einvernehmlich zum Tagesordnungspunkt

„Abberufung und Bestellung von Mitgliedern des Vorstandes“ folgenden Beschluss:

Der Aufsichtsrat beruft gemäß Artikel 15. der Satzung den amtierenden Vorsitzenden des Vorstandes Herrn Torge Mühlpfordt, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, Auf Periol 43, geboren am 05.05.1969 in Bremen, mit Wirkung zum 31.12.2014 als Mitglied des Vorstandes ab.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freie Internationale Sparkasse S.A.

Herr Dr. Tim Neseemann / Herr Thomas Fürst / Herr Thorsten Roth

Référence de publication: 2015006315/18.

(150007175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Fame International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.738.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 décembre 2014 que:

- les démissions de M. Georges Vergnion et de Mme Jill McAleenan, de leur fonction de membre du Directoire, en date des 11 juin 2014, respectivement 12 juin 2014, ont été acceptées et qu'il a été décidé de garder ces postes temporairement vacants en vue de la cooptation de nouveaux membres.

- le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

- ainsi que celui du réviseur indépendant pour l'établissement des comptes consolidés sortant, PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, R.C.S. Luxembourg B 65477, dont il a été pris note du changement d'adresse de siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg (anciennement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg)

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2015006317/19.

(150007199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Erimac Investissements S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.829.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006277/10.

(150006771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Erimac Investissements S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.829.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006278/10.

(150006772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

FLASHiZ International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.102.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 décembre 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la société FLASHiZ International a décidé à l'unanimité de nommer le commissaire aux comptes The Clover, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.293 pour une durée déterminée d'une année jusqu'à la date du 22 décembre 2015.

Diekirch, le 22 décembre 2014.

Pour la société FLASHiZ International

Référence de publication: 2015006333/14.

(150006991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 124.970.

EXTRAIT

Suite à la décision de l'actionnaire unique, datée du 30 septembre 2014, le Conseil de Gérance de la Société a pris note avec effet à la même date:

- de la démission de Monsieur Marnix Arickx de son poste de gérant;
- de la démission de Monsieur William de Vijlder de son poste de gérant;
- de la nomination, à durée indéterminée, de Mr Max Diulus comme nouveau gérant, né le 27.02.1963 à Narbonne (France), avec adresse professionnelle 14 rue Bergère, F- 75009 Paris;
- de la nomination, à durée indéterminée, de Mr Patrick Perez comme nouveau gérant, né le 27.10.1958 à Alger (Algérie), avec adresse professionnelle 14 rue Bergère, F-75009 Paris;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FIFOF 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015006319/20.

(150007203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

G.A.T.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.630.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 janvier 2015

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'acter la démission des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société OLEA CAPITAL INVEST S.A. (anc. ELODEE S.A.), sise à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, me du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-77.619.

Esch-sur-Alzette, le 08 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2015006342/17.

(150007084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Faju Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 158.261.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 28 novembre 2014

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la «Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.» ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 97.209 et décide de nommer en remplacement la Société «GTPE Invest S.A.» avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168474.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2015006316/18.

(150007406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Moncler Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.895.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société, en date du 30 Décembre 2014:

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- A compter du 1^{er} Janvier 2015: Le siège social de la société est transféré du L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, vers le L-2320 Luxembourg 94A Boulevard de la Pétrusse.

2.- L'assemblée générale via notification de la gérance, prend également acte du changement de dénomination de l'actionnaire en «Giulianova Sàrl» avec effet rétro-actif au 11 Novembre 2013 ainsi que de son changement de siège à compter du 1^{er} Janvier 2015 au L-2320 Luxembourg, 94A Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Décembre 2014.

Pour la société

La Gérance

Référence de publication: 2015005605/19.

(150005445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Norwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 173.404.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Januar 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015005620/14.

(150005989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A. (la «Société») a été clôturée le 29 décembre 2014, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant 5 ans dans les bureaux de Deutsche Bank, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A. (liquidée)

Signature

Référence de publication: 2015005746/16.

(150006402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

NextEnergy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.767.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 19 décembre 2014, de:

- transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- rayer la société Intertrust Management Luxembourg S.à r.l., en tant que gérant B de la société avec effet immédiat;
- rayer Madame Marjoleine VAN OORT, en tant que gérant B de la société avec effet immédiat;
- rayer Monsieur Richard BREKELMANS, en tant que gérant A de la société avec effet immédiat;
- nommer Monsieur Gianluca NINNO, né le 07 avril 1975 à Policoro, Italie, résidant professionnellement au 44, Rue de la Vallée, L-2661, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- nommer Monsieur Michael Fritz Herbert BONTE FRIEDHEIM, né le 14 novembre 1966 à Nairobi, Kenya, résidant au 13, Kempson Road, SW64PX Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et
- nommer Madame Arianna CERRITO, née le 20 juillet 1971 à Catania, Italie, résidant au 78 Dolphin House, Smugglers Way, Londres SW18 1DF, Royaume-Uni, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005614/24.

(150005502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 4 décembre 2014 que M. Vasco Manuel DRAGO DE SOUSA UVA, Administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1955 à San Sebastiao da Pedreira, Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle au 43, rue de Santa Marta, E/F, 3° C, 1150-293 Lisbonne, Portugal a été nommé par voie de cooptation à la fonction d'Administrateur en remplacement de M. Joao Carlos PELLON PARREIRA RODRIGUES PENA, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015005303/16.

(150005983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 124.965.

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Novacap Asset Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124965, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 février 2007, publié le 9 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 825 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 19 novembre 2012, publié le 31 janvier 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C235.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Madame Sandrine Dubois, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexe au présent acte après avoir été signé par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps que lui auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'enregistrer que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est:

(i) d'agir comme société de gestion d'organismes de placement collectif (OPC) conformément au chapitre 15 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les OPC (la Loi du 17 décembre 2010) et de fournir les activités de gestion prévues à l'Annexe II de la loi du 17 décembre 2010 (incluant la gestion de portefeuille, l'administration et la commercialisation);

(ii) d'agir comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (GFIA) et de gérer des fonds d'investissement alternatifs (FIA, et conjointement avec OPC, les Fonds) conformément à la loi du 12 juillet 2013 concernant les GFIA, telle qu'elle pourra être modifiée (la Loi du 12 juillet 2013) et de fournir (tout ou partie) des services énumérés à l'Annexe I de la Loi du 12 juillet 2013 (incluant la gestion de portefeuilles, la gestion des risques, l'administration, la distribution et les activités relatives aux actifs des FIA) à des FIA luxembourgeois ou étrangers;

(iii) de mener toute activité en relation avec la gestion, l'administration et la commercialisation des Fonds. La Société peut, pour le compte des Fonds, signer des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer des titres ou des actifs immobiliers et procéder à des enregistrements et à des transferts à son nom ou au nom des tierces parties dans le registre d'actions ou d'obligations de tout société luxembourgeoise ou étrangère et exercer au nom des Fonds et d'actionnaires des Fonds tous les droits et privilèges, et en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des Fonds. La liste d'activités qui précède est à titre indicative et est non exhaustive.

La Société peut également fournir les services suivants au sens de l'article 101 (3) a) et b) de la Loi du 17 décembre 2010:

(i) services de gestion de portefeuille d'investissement (au sens de l'article 101 (3) a) de la Loi du 17 décembre 2010), y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;

(ii) en tant que services auxiliaires (au sens de l'article 101 (3) b) de la Loi du 17 décembre 2010) les services de conseils en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société peut en outre fournir les services suivants au sens de l'article 5(4) de la Loi du 12 juillet 2013:

(i) services de gestion de portefeuille d'investissement (au sens de l'article 5(4) a) de la Loi de 2013), y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et par des institutions de retraite professionnelle, conformément à l'article 19, paragraphe 1 de la Directive 2003/41/CE, dans le cadre des mandats donnés par des investisseurs sur une base discrétionnaire et individualisée;

(ii) en tant que services auxiliaires (au sens de l'article 5(4) b) de la Loi de 2013) (i) les services de conseils en investissement.

La Société peut exercer librement ses services sur le territoire d'un autre Etat Membre de l'Union Européenne au titre de la libre prestation de services prévue par l'article 113 de la Loi du 17 décembre 2010.

La Société peut exercer toute activité jugée utile à l'accomplissement de son objet, tout en restant dans les limites de la Loi du 17 décembre 2010 et de la Loi du 12 juillet 2013."

II. Il appert de la liste de présence montre que toutes les mille cinq cent quarante (1.540) actions de la Société représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires de la Société se considérant convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

III. L'Assemblée se trouve donc dûment constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution ci-dessous:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts en rapport avec l'objet social de la Société.

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 3 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est:

(i) d'agir comme société de gestion d'organismes de placement collectif (OPC) conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, telle que modifiée (la Loi du 17 décembre 2010) et de fournir les activités de gestion prévues à l'Annexe II de la loi du 17 décembre 2010 (incluant la gestion de portefeuille, l'administration et la commercialisation);

(ii) d'agir comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (GFIA) et de gérer des fonds d'investissement alternatifs (FIA, et conjointement avec OPC, les Fonds) conformément à la loi du 12 juillet 2013 concernant les GFIA, telle qu'elle pourra être modifiée (la Loi du 12 juillet 2013) et de fournir (tout ou partie) des services de gestion tels que qu'énumérés à l'Annexe I de la loi du 12 Juillet 2013 (incluant la gestion de portefeuille, la gestion des risques, l'administration, la distribution et les activités relatives aux actifs des FIA) à des FIA luxembourgeois ou étrangers;

(iii) de mener toute activité en relation avec la gestion, l'administration et la commercialisation des Fonds. La Société peut, pour le compte des Fonds, signer des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer des titres ou des actifs immobiliers et procéder à des enregistrements et à des transferts à son nom ou au nom des tierces parties dans le registre d'actions ou d'obligations de tout société luxembourgeoise ou étrangère et exercer au nom des Fonds et d'actionnaires des Fonds tous les droits et privilèges, et en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des Fonds. La liste d'activités qui précède est à titre indicative et est non exhaustive.

La Société peut également fournir les services suivants au sens de l'article 101 (3) a) et b) de la Loi du 17 décembre 2010:

(i) services de gestion de portefeuille d'investissement (au sens de l'article 101 (3) a) de la Loi du 17 décembre 2010), y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;

(ii) en tant que services auxiliaires (au sens de l'article 101 (3) b) de la Loi du 17 décembre 2010) les services de conseils en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société peut en outre fournir les services suivants au sens de l'article 5(4) de la Loi du 12 juillet 2013:

(iii) services de gestion de portefeuille d'investissement (au sens de l'article 5(4) a) de la Loi de 2013), y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et par des institutions de retraite professionnelle, conformément à l'article 19, paragraphe 1 de la Directive 2003/41/CE, dans le cadre des mandats donnés par des investisseurs sur une base discrétionnaire et individualisée;

(iv) en tant que services auxiliaires (au sens de l'article 5(4) b) de la Loi de 2013) (i) les services de conseils en investissement.

La Société peut exercer librement ses services sur le territoire d'un autre Etat Membre de l'Union Européenne au titre de la libre prestation de services prévue par l'article 113 de la Loi du 17 décembre 2010.

La Société peut exercer toute activité jugée utile à l'accomplissement de son objet, tout en restant dans les limites de la Loi du 17 décembre 2010 et de la Loi du 12 juillet 2013."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir été lu aux parties comparantes, ces dernières ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, S. DUBOIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56518. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005623/121.

(150005077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Norwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 173.404.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of December;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

1. The limited liability company incorporated and existing under the laws of the Federal Republic of Germany "BAGR Berliner Aluminiumwerk GmbH", with registered office in D-13407 Berlin, Kopenhagener Straße 59, registered with the Trade Register of the District Court Berlin (Charlottenburg) under number HRB 62201 B (hereinafter "BAGR" or the "Existing Shareholder"),

2. The limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands "Metalcorp Group B.V.", with registered office in 1043DP Amsterdam, Orlyplein 10, Crystal Tower (20th floor), registered with the Trade Chamber („Kamer van Koophandel") of Amsterdam under number 34189604 (hereinafter "Metalcorp" or "New Shareholder").

Both appearing parties are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal; the said proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

"BAGR" is the sole shareholder of "Norwich S.à r.l.", a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 173404, (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of the notary Henri BECK, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on December 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 of January 10, 2013, and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on November 14, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 62 of January 8, 2014, and

- on August 29, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3065 of October 22, 2014, containing a complete restate of the Articles;

The Existing Shareholder, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the present general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda whereby the New Shareholder participates and votes for purpose of Agenda point 5 et seq. only:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one million and fourteen thousand four hundred and seventeen Euros (1,014,417.-EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) up to one million and twenty-six thousand nine hundred and seventeen Euros (1,026,917.- EUR), by issuing one million and fourteen thousand four hundred and seventeen (1,014,417) new corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

2. Acceptance of the limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands "Metalcorp Group B.V.", with registered office in 1043DP Amsterdam, Orlyplein 10, Crystal Tower (20th floor), registered with the Trade Chamber („Kamer van Koophandel“) of Amsterdam under number 34189604, as New Shareholder of the Company;

3. Subscription of the one million and fourteen thousand four hundred and seventeen (1,014,417) new corporate units by:

- the company "BAGR Berliner Aluminiumwerk GmbH", up to six hundred and eighty thousand three hundred and eighty (680,380) corporate units, and

- the company "Metalcorp Group B.V.", up to three hundred thirty-four thousand and thirty-seven (334,037) corporate units;

4. Full payment by the said subscribers by a contribution in kind;

5. Subsequent amendment of point 5.1 of article 5 of the articles of association;

6. Miscellaneous.

First resolution

The Existing Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million and fourteen thousand four hundred and seventeen Euros (1,014,417.-EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) up to one million and twenty-six thousand nine hundred and seventeen Euros (1,026,917.- EUR), by issuing one million and fourteen thousand four hundred and seventeen (1,014,417) new corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

Second resolution

The Existing Shareholder accepts "Metalcorp", pre-mentioned, as New Shareholder of the Company.

Third resolution

The Existing Shareholder resolves to issue one million and fourteen thousand four hundred and seventeen (1,014,417) new corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units and acknowledges that the newly issued shares are subscribed by:

"BAGR", up to six hundred and eighty thousand three hundred and eighty (680,380) corporate units, and

"Metalcorp", up to three hundred thirty-four thousand and thirty-seven (334,037) corporate units,

which are fully paid up as follows:

- the six hundred and eighty thousand three hundred and eighty (680,380) corporate units subscribed by "BAGR" have been fully paid up by a contribution in kind of a receivable the Existing Shareholder holds towards the Company (the "Contributed Receivable 1"), valued at six hundred and eighty thousand three hundred and eighty Euros (680,380.- EUR);

- the three hundred thirty-four thousand and thirty-seven (334,037) corporate units shares subscribed by "Metalcorp" have been fully paid up by a contribution in kind of a receivable it holds towards the Company (the "Contributed Receivable 2" together with the Contributed Receivable 1, the "Contributed Receivables"), valued at three hundred thirty-four thousand and thirty-seven Euros (334,037.- EUR).

Proof of the existence and value of the contributed receivables

It results:

- from the interim accounts of the Company on November 30, 2014, that the Existing Shareholder and the New Shareholder currently hold two receivables towards the Company in an amount of one million and fourteen thousand four hundred and seventeen Euros (1,014,417.-EUR), (the "Interim Accounts"); and

- from a valuation report dated December 18, 2014 which has been issued by the manager of the Company (the "Valuation Report") that the value of the Contributed Receivables is at least one million and fourteen thousand four hundred and seventeen Euros (1,014,417.-EUR).

The Interim Accounts and the Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fourth resolution

The Existing Shareholder acknowledges that “Metalcorp” has now become holder of three hundred thirty-four thousand and thirty-seven (334,037) newly issued corporate units.

As a consequence “Metalcorp”, entitled to vote and here represented as said before, joins the Existing Shareholder at a general meeting of shareholders (the “Meeting”) for purpose of the following resolution.

The Meeting resolves, in order to reflect the here-above realised capital increase, the amendment of point 5.1 of article 5 of the Articles, so that it shall now henceforth read as follows:

“**5.1.** The corporate capital is set at one million and twenty-six thousand nine hundred and seventeen Euros (1,026,917.- EUR), divided into one million and twenty-six thousand nine hundred and seventeen (1,026,917) corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.”

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded 5 in English followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name and residence, the said Proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Die nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „BAGR Berliner Aluminiumwerk GmbH“, mit Sitz in D-13407 Berlin, Kopenhagener Straße 59, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Berlin (Charlottenburg) unter der Nummer HRB 62201 B (hiernach „BAGR“ oder der „Bestehende Gesellschafterin“); und

2. Die nach dem Recht der Niederlande gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Metalcorp Group B.V.“, mit Sitz in 1043DP Amsterdam, Orlyplein 10, Crystal Tower (20. Stock), eingetragen beim Handelsregister („Kamer van Koophandel“) von Amsterdam unter der Nummer 34189604 (hiernach „Metalcorp“ oder die „Neue Gesellschafterin“).

Beide erschienenen Parteien sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund zweier ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift; welche Vollmachten nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

„BAGR“ ist alleinige Gesellschafterin der „Norwich S.à r.l.“, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung geregelt durch die Gesetze des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 8, rue Dicks, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 173404, (die „Gesellschaft“),

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Großherzogtum Luxemburg), am 5. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 61 vom 10. Januar 2013, und deren Gesellschaftsstatuten (die „Statuten“) abgeändert worden sind gemäß Urkunden aufgenommen durch den unterzeichneten Notar:

- am 14. November 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 62 vom 8. Januar 2014, und

- am 29. August 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3065 vom 22. Oktober 2014, enthaltend eine komplette Neufassung der Statuten;

Da der Bestehende Gesellschafter das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln, wobei die Neuen Gesellschafter ausschließlich für Punkt 5 ff. teilnahme- und stimm-berechtigt sind:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einer Million vierzehntausendvierhundert-siebzehn Euro (1.014.417,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von zwölf-tausend-fünfhundert Euro

(12.500,- EUR) auf eine Million und sechszwanzigtausendneuhundertsebzehn Euro (1.026.917,- EUR) zu bringen, durch die Ausgabe von einer Million vierzehntausendvierhundertsebzehn (1.014.417) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR);

2. Annahme der nach dem Recht der Niederlande gegründeten und bestehenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Metalcorp Group B.V.“, mit Sitz in 1043DP Amsterdam, Orlyplein 10, Crystal Tower (20. Stock), eingetragen beim Handelsregister („Kamer van Koophandel“) von Amsterdam unter der Nummer 34189604, als Neuer Gesellschafter der Gesellschaft;

3. Zeichnung der einer Million vierzehntausendvierhundertsebzehn (1.014.417) neuen Anteile durch:

- die Gesellschaft „BAGR Berliner Aluminiumwerk GmbH“, in Höhe von sechshundertachtzigtausenddreihundertachtzig (680.380) Anteilen, und
- die Gesellschaft „Metalcorp Group B.V.“, in Höhe von dreihundertvierunddreißigtausendsevenunddreißig (334.037) Anteilen;

4. Volle Einzahlung durch die vorgenannten Zeichner durch eine Sacheinlage;

5. Dementsprechende Abänderung von Punkt 5.1 von Artikel 5 der Gesellschaftsstatuten;

6. Verschiedenes.

Erster Beschluss

Der Bestehende Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von einer Million vierzehntausendvierhundertsebzehn Euro (1.014.417,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf eine Million und sechszwanzigtausendneuhundertsebzehn Euro (1.026.917,- EUR) zu bringen, durch die Ausgabe von einer Million vierzehntausendvierhundertsebzehn (1.014.417) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR).

Zweiter Beschluss

Der Bestehende Gesellschafter nimmt „Metalcorp“, vorerwähnt, als neuen Gesellschafter an.

Dritter Beschluss

Der Bestehende Gesellschafter beschließt einer Million vierzehntausendvierhundertsebzehn (1.014.417) neue Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR), welche mit den gleichen Rechte und Pflichten verbunden sind wie die bereits vorhandenen Geschäftsanteile, auszugeben und erkennt an, dass die neu ausgegebenen Anteile gezeichnet werden durch:

- „BAGR“, in Höhe von sechshundertachtzigtausenddreihundertachtzig (680.380) Anteilen, und
 - „Metalcorp“, in Höhe von dreihundertvierunddreißigtausendsevenunddreißig (334.037) Anteilen,
- welche voll eingezahlt werden wie folgt:

- die sechshundertachtzigtausenddreihundertachtzig (680.380) durch „BAGR“ gezeichneten Anteile sind voll eingezahlt worden mittels einer Sacheinlage in Form einer Forderung (die „einzulegende Forderung 1“), die die Bestehende Gesellschafterin gegenüber der Gesellschaft hält, abgeschätzt auf sechshundertachtzigtausenddreihundertachtzig Euro (680.380,- EUR);

- die dreihundertvierunddreißigtausendsevenunddreißig (334.037) durch „Metalcorp“ gezeichneten Anteile sind voll eingezahlt worden mittels einer Sacheinlage in Form einer Forderung (die „einzulegende Forderung 2“ und zusammen mit der einzulegenden Forderung 1, die „einzulegenden Forderungen“), welche sie gegenüber der Gesellschaft hält, abgeschätzt auf die dreihundertvierunddreißigtausendsevenunddreißig Euro (334.037,- EUR).

Nachweis der Existenz und des Wertes der Einzulegenden Forderungen

Es erhellt:

- aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft vom 30. November 2014, dass die Bestehende Gesellschafterin und die Neue Gesellschafterin derzeit zwei Forderungen gegenüber der Gesellschaft in Höhe von einer Million vierzehntausendvierhundertsebzehn Euro (1.014.417,- EUR) (die „Zwischenbilanz“); und

- aus einem Bewertungsgutachten vom 18. Dezember 2014, welches seitens der Geschäftsführer der Gesellschaft erstellt worden ist (das „Bewertungsgutachten“), dass der Wert der einzulegenden Forderungen mindestens einer Million vierzehntausendvierhundertsebzehn Euro (1.014.417,- EUR) beträgt.

Die Zwischenbilanz und das Bewertungsgutachten werden, nachdem sie von der erschienenen Person und dem Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, der vorliegenden Urkunde beigefügt und mit dieser an die Registrierungsbehörden übermittelt.

Vierter Beschluss

Der Bestehende Gesellschafter erkennt an, dass „Metalcorp“ nun Inhaberin der ausgegebenen dreihundertvierunddreißigtausendsevenunddreißig (334.037) Anteile geworden ist.

Infolgedessen schließt sich „Metalcorp“, stimmberechtigt und hier vertreten wie hiavor erwähnt, für den nachstehenden Beschluss der Bestehenden Gesellschafterin in eine Generalversammlung der Gesellschafter an.

Die Generalversammlung der Gesellschafter beschließt, um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen, die Abänderung von Punkt 5.1 von Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ 5.1. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt eine Million und sechszwanzigtausendneuhundertsiebzehn Euro (1.026.917,- EUR), eingeteilt in eine Million und sechszwanzigtausendneuhundertsiebzehn (1.026.917) Anteile mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR).“

Kosten und Auslagen

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienen und ordnungsgemäß vertretenen Parteien, die vorliegenden Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Gemäß dem Wunsch derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, handelnd wie zuvor erwähnt, dem Notar mit Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005619/219.

(150005944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Olilux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 70, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 193.441.

— STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le six décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Sophie OLIVIER, gérante de société, née à Lyon (France), le 28 septembre 1986, demeurant à L-1518 Luxembourg, 1, rue Compté Joseph de Ferraris.

2.- Monsieur Patrice OLIVIER, gérant de société, né à Lyon (France), le 20 janvier 1962, demeurant à CH-1206 Genève, 10, rue Louis Curval.

3.- Monsieur Jonathan OLIVIER, employé, né à Rillieux-la-Pape (France), le 25 janvier 1990, demeurant à L-6117 Junglinster, 23a, rue de la Gare.

Lesquels comparants sont ici représentés par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date des 24 novembre 2014, respectivement 11 décembre 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- le négoce, la distribution et la logistique, pour son compte ou le compte d'autrui, notamment à titre d'agent commercial, de produits alimentaires, de phytothérapie, de cosmétique et de parfumerie, ainsi que de tous produits de confort et de bien-être;

- la création, l'acquisition, la location, la mise en gérance et l'exploitation directe ou indirecte de tous établissements commerciaux et de tous locaux, magasins ou entrepôts à objet similaire ou connexe, et,

d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, créer, acquérir ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et affaires luxembourgeoise ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «OLILUX S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Sophie OLIVIER, préqualifiée, Trente-trois parts sociales	33
2.- Monsieur Patrice OLIVIER, préqualifié, Trente-quatre parts sociales	34
3.- Monsieur Jonathan OLIVIER, préqualifié, Trente-trois parts sociales	33
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Évaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Sophie OLIVIER, gérante de société, née à Lyon (France), le 28 septembre 1986, demeurant à L-1518 Luxembourg, 1, rue Compte Joseph de Ferraris.

- Monsieur Patrice OLIVIER, gérant de société, né à Lyon (France), le 20 janvier 1962, demeurant à CH-1206 Genève, 10, rue Louis Curval.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-4024 Esch-sur-Alzette, 70, rue de Belval.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation: GAC/2015/165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005642/146.

(150005804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pace Financial Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.425.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of December

Before us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on December 10, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Pace Financial Investments" (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 10 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Pace Financial Investments" (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 30 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16944. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005658/370.

(150005365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Sifter Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.438.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2015

L'assemblée décide:

- d'élire Monsieur Pauli KULVIK, résidant professionnellement Fredriksgatan 48A 11.k, 00100 Helsinki, Finlande en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- d'élire Monsieur Lucien CAYTAN, résidant professionnellement au 1 rue des Foyers, L-1537 Luxembourg en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour SIFTER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015005808/16.

(150005083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Canyon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.678.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 8 janvier 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Eriks Martinovskis, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015.

2. Nomination de M. Paul Gerald Brogan né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est composé de ces personnes:

- M. Jeffrey Wright, gérant A;
- M. Christian McGrath, gérant A;
- M. Ronan Carroll, gérant B;
- M. Cédric Bradfer, gérant B; et
- M. Paul Gerald Brogan, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015006111/22.

(150006837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Old Port MDC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.458.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1 Pacific Real Estate Capital Partners LLP, a limited liability partnership with address at 20 Berkeley Square, W1J 6LH London, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number OC349303,

2 Coneplace Limited, a limited company established under the laws of Cyprus, whose registered office is situated at Themistokli Dervi,

3 Julia House, 1066 Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under number HE 317246, 3 Astradel (Overseas) Limited, a limited company established and existing under the laws of Cyprus, whose registered office is situated at Esperidon 12, 4th floor, 1087 Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under number HE 160965.

hereby represented by Me Virginie Gonella, attorney-at-law, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed *in* varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

1. Form and name. There is formed a public limited liability company (*société anonyme*) under the name Old Port MDC Luxembourg S.A. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

2.3 Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in their sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities by any means and to administer, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

3.3 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

3.4 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Luxembourg Law).

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Share capital and authorised share capital.

5.1 The Company's subscribed corporate share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of sixty-two thousand (62,000) ordinary shares, each with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in accordance with article 13.8 below.

5.3 An authorized share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by two hundred thousand (200,000) ordinary shares, each with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50).

5.4 Subject to the restrictions set forth in article 8 and, if any Shareholders' Agreement has been entered into between the Company and all its shareholders (the Shareholders' Agreement), then also subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement, the Board of Directors is authorized and empowered to, following the relevant resolution of the general meeting of shareholders:

- (a) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new ordinary shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- (b) determine whether a share premium will be paid on such new ordinary shares to be subscribed for and issued and the amount of such share premium;
- (c) determine the place and date of the issue or the successive issues, the number of shares to be issued, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the new ordinary shares; and
- (d) remove or limit the preferential subscription right of the shareholder(s) in case of the issue of new ordinary shares against payment in cash.

5.5 This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of incorporation of the Company in the Luxembourg Mémorial C and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholder(s) in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, the 1915 Law.

5.6 The Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new ordinary shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Directors, within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be amended to reflect this amendment. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors, or by any person duly authorized by it for this purpose.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up (i) a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is to be transferred and (ii) other reserve accounts. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law, these Articles and subject to the restrictions and/or any additional requirements set forth in the Shareholders' Agreement if any.

5.8 The Company may, without limitation, but subject always to the restrictions and/or additional requirements set forth in the Shareholders' Agreement if any, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement, if any, the Board of Directors is authorized and empowered to determine to which account(s) the contributions received from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration will be allotted, the terms and conditions of such contributions, to confirm receipt of such contributions on behalf of the Company and to undertake all formalities required in connection with the allotment of such contributions. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law, the restrictions and/or any additional requirements set forth in the Shareholders' Agreement if any, and these Articles.

6. Shares and shareholders.

6.1 The shares are and will remain in registered form and shall have equal rights.

6.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the 1915 Law and may be examined by each shareholder who so requests during normal business hours.

6.3 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into (including any restriction or requirement that any transferee becomes party to such Shareholders' Agreement), shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments or agreements of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the 1915 Law, but where a Shareholders' Agreement has been entered into, such redemption shall also be made in accordance with the terms of such Shareholders' Agreement.

6.7 The Company may have one or several shareholder(s).

7. Board of Directors.

7.1 Subject to article 7.2 below, the Company shall be managed by a board of directors composed of five (5) members who need not be shareholders of the Company (the Board of Directors).

7.2 The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting, which may decide to appoint one or several class A director(s) (the Class A Director(s)), one or several class B director(s) (the Class B Director(s)), one or several class C director(s) (the Class C Director(s)) and one or several class D director(s) (the Class D Director(s)). Subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement if any, the directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. Subject to any restriction set forth in the Shareholders' Agreement if any, in the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six (6) years from the date of his election. Subject to the terms of the Shareholders' Agreement if any, a director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote subject to any additional restriction set forth in the Shareholders' Agreement if any, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

8. Powers of the Board of Directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law, the terms of the Shareholders' Agreement or these Articles to the shareholders of the Company fall within the competence of the Board of Directors, which is vested with the broadest powers to perform all management functions including but not limited to all acts or administration and disposition in the Company's interest, and which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Board of Directors, or in accordance with article 10 of the Articles.

8.3 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, the Board of Directors is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the Board of Directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

9. Procedure.

9.1 The Board of Directors must appoint a chairman among its members, who shall have the powers and duties set forth in the Shareholders' Agreement if any, and the Board of Directors may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

9.3 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors. No such written notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.4 Subject to any restrictions or requirements of any Shareholders' Agreement that may have been entered into, any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his/her proxy. A director may also appoint another director as his/her proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 The Board of Directors can validly deliberate and act only if at least one of each of Class A Directors, Class B Directors, Class C Directors and Class D Directors are present or represented. Resolutions of the Board of Directors are validly taken by approval of at least one of each of Class A Directors, Class B Directors and Class C Directors voted in favour of such resolutions. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.7 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.8 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the Board of Directors, such director shall make known to the Board of Directors such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes.

10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) directors (of any Class) of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any director or person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles and within the limits of such power.

11. Liability of the directors. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the 1915 Law.

12. Powers and voting rights.

12.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the 1915 Law.

12.2 Resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the 1915 Law or where a Shareholders' Agreement has been entered into, in the conditions described in the Shareholders' Agreement, if any.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding. Each share is entitled to one vote.

13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by 1915 Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein or in the Shareholders' Agreement, if any.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company, if any. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three (3) boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Subject only to the mandatory requirements of the 1915 Law, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by such unanimous vote or qualified majority of all shareholders (rather than just shareholders present at such meeting) as set forth in the Shareholders' Agreement.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless one hundred percent (100%) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate if at least 75% of the votes are present. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least one hundred percent (100%) of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year (the Financial Year).

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Directors must prepare annual accounts in accordance with IFRS and the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

14.3 The Board of Directors shall, as early as possible and in time to comply with the next sentence of this article 14.3, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) or external auditors of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals. The Board of Directors shall ensure that the audited financial statements of the Company (prepared in accordance with IFRS) for the preceding Financial Year shall be ready and delivered to the shareholders no later than in May of each year.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first day of the month of June of each year at 3.00 pm CET. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15. Statutory / external auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will notably determine their number and the term of their office.

16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders of the Company shall determine, in accordance with the Shareholders' Agreement if any, how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board of Directors.

16.4 Subject to the restrictions set forth in the Shareholders' Agreement, if any, the Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Law.

17. Dissolution - liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the 1915 Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

18. Reference to the 1915 Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of the month of December 2014. The first annual General Meeting of shareholders will thus be held in the year 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to fully subscribe for the entire share capital of the Company as follows:

Subscribers	Number of Shares	Total subscribed amount	% of share capital
Pacific Real Estate Capital Partners LLP	27,435	EUR 13,717.50	44.25%
Coneplace Limited	24,180	EUR 12,090	39%
Astradel (Overseas) Limited	10,385	EUR 5,192.50	16.75%
TOTAL	62,000	EUR 31,000	100%

All the Shares have been paid-up in full by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the 1915 Law have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,800.- Euro.

Resolutions of the general meeting of shareholders

The general meeting of shareholders, represented as stated above, representing the entire subscribed share capital of the Company, have immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the number of directors at five (5) and to appoint the following Class A, B, C and D directors of the Company for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the financial year ending on 2019, to be held in 2020:

Class A Directors:

Mr. Gerald Parkes, born on 24 August 1955 in Aldershot, United Kingdom, professionally residing at 20 Berkeley Square, W1J 6LH London, United Kingdom;

Mr. Cameron Sawyer, born on 4 May 1958 in Houston, Texas, USA, professionally residing at Nikoloyamskaya ulitsa 13 str 17 109240 Moscow, Russia.

Class B Director:

Mr. Boris Zimin, born on 24 November 1968 in Moscow, Union of Soviet Socialist Republics, professionally residing at 22, One Wycombe Square, Campdenhill Road, London W8 7JF, United Kingdom

Class C Director:

Mr. Vladimir Vishnevskii, born on 26 September 1969 in Makhachkala, Union of Soviet Socialist Republics, residing at 188640 Leningrad region, Vsevolozhsky rayon, Sergievskaya street, 202-1, Russia;

Class D Director:

Mr. Jerome Letscher, born on 21 May 1973 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, professionally residing at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the number of auditors (réviseurs d'entreprises agréés) at one (1) and to appoint the following person as auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the annual accounts of the financial year ending on 2015, to be held in 2016:

PricewaterhouseCoopers, whose registered office is at 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B65477.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the address of the registered office of the Company at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

1 Pacific Real Estate Capital Partners LLP, une société en commandite simple ayant son adresse au 20 Berkeley Square, W1J 6LH Londres, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société OC349303,

2 Coneplace Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Chypre, ayant son adresse au Themistokli Dervi, 3, Julia House, 1066 Nicosie, Chypre et enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro de société HE 317246,

3 Astradel (Overseas) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Chypre ayant son adresse au 12 Esperidon Street, 4th floor, 1087 Nicosie, Chypre et enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro de société HE 160965.

Ici représentés par Me Virginie Gonella, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

Ces parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et dénomination sociale. Il est formé une société anonyme sous la dénomination Old Port MDC Luxembourg S.A. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présent statuts (les Statuts).

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à leur seule discrétion, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

3.2 La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

3.3 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

3.4 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

3.5 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois du Luxembourg).

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines pré-décrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4. Durée.

4.1 La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

5. Capital social et capital autorisé.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par à soixante-deux mille (62.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0.50) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée conformément à l'article 13.8 ci-dessous.

5.3 Un capital social autorisé de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par deux cent mille (200.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (EUR 0.50) chacune.

5.4 Sous réserve des restrictions de l'article 8 et de tout pacte d'actionnaires conclu par la Société et l'ensemble de ses actionnaires (le Pacte d'Actionnaires), le Conseil d'Administration, est notamment autorisé et habilité à:

(a) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission de nouvelles actions ordinaires, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière;

(b) déterminer si une prime d'émission sera payée pour les nouvelles actions ordinaires à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission;

(c) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles actions ordinaires; et

(d) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel du ou des actionnaire(s) dans le cas d'émission de nouvelles actions ordinaires contre apports en espèces.

5.5 Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C du Luxembourg et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale du ou des actionnaire(s) adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, la Loi.

5.6 Le Conseil d'Administration, peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des nouvelles actions ordinaires représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration, aura procédé à une augmentation du capital émise dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue. Une telle modification sera consignée dans un acte notarié par le Conseil d'Administration, ou toute personne dûment autorisé pour ces fins.

5.7 En plus du capital social, il peut être établi (i) un compte de prime d'émission auquel toutes les primes d'émission payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées et (ii) d'autres comptes de réserves. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte Prime d'Emission sont à prendre par les Actionnaires conformément à la Loi, aux présents Statuts et sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires.

5.8 La Société peut, notamment et sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Actionnaires sans émettre d'Actions ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à déterminer à quel(s) compte(s) les apports reçus des Actionnaires sans émission d'Actions ou d'autres valeurs mobilières seront allouées, les termes et conditions de ces apports, la confirmation de la réception de ces apports au nom de la Société et la mise en place de toutes les formalités requises en lien avec l'allocation de ces apports. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par le Conseil d'Administration conformément à la Loi, aux restrictions et/ou exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires et aux présents Statuts.

6. Actions et actionnaires.

6.1 Les actions sont et resteront nominatives avec des droits identiques.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire pendant les heures ouvrables.

6.3 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires (y compris toutes restrictions et/ou exigences que tout cessionnaire devienne partie à un tel Pacte d'Actionnaires), les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments ou accords de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5 Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre tout les droits attachés à une action jusqu'à ce qu'une telle personne soit nommée.

6.6 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi mais dans le cas où un Pacte d'Actionnaires aurait été conclu, un tel rachat d'actions devrait se faire conformément aux dispositions d'un tel Pacte d'Actionnaires.

6.7 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

7. Conseil d'Administration.

7.1 Sous réserve de l'article 7.2 ci-dessous, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant cinq (5) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société (le Conseil d'Administration).

7.2 Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale, qui peut décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de classe A (le(s) Administrateur(s) de Classe A), un ou plusieurs administrateur(s) de classe B (le(s) Administrateur(s) de Classe B), un ou plusieurs administrateur(s) de classe C (le(s) Administrateur(s) de Classe C), un ou plusieurs administrateur(s) de classe D (le(s) Administrateur(s) de Classe D). Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, les administrateurs seront élus pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans et seront rééligibles. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six (6) ans à compter de la date de son élection. Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3 Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, un Pacte d'Actionnaires, ou par les présents Statuts aux actionnaires de la Société sont de la compétence du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer toutes les fonctions de gestion y compris, mais ne se limitant pas à, tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société, et qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par le Conseil d'Administration ou conformément à l'article 10 des Statuts.

8.3 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le Conseil d'Administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

9. Procédure.

9.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président parmi ses membres, qui doit avoir les pouvoirs et fonctions prévus dans un éventuel Pacte d'Actionnaires et le Conseil d'Administration peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président du Conseil d'Administration ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

9.3 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la

convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

9.4 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Administrateur de Classe A, un Administrateur de Classe B, un Administrateur de Classe C et un Administrateur de Classe D sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration ne sont valablement prises que par l'approbation d'au moins un Administrateur de Classe A, un Administrateur de Classe B et un Administrateur de Classe C votant en faveur de la résolution concernée. Les résolutions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.6 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.8 Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le Conseil d'Administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au Conseil d'Administration son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal.

10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs (quelque soit leur classe) de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique d'un administrateur ou de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

11. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2 Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales en conformité avec les dispositions applicables de la Loi ou dans le cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

12.3 Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires dans les présents Statuts ou d'un éventuel Pacte d'Actionnaires.

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4 Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son/sa mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6 Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois (3) cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7 Sous la seule réserve de la Loi, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées par un vote unanime ou une majorité qualifiée de tous les actionnaires (et non par les seuls actionnaires présent ou représentés à l'assemblée concernée) comme stipulé dans le Pacte d'Actionnaires.

13.8 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si cent pourcent (100%) du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement si au moins 75% du capital est représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir cent pourcent (100%) des voix exprimées.

13.9 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1 L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année (l'Exercice Social).

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les normes IFRS, les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

14.3 Le Conseil d'Administration devra, dès que possible et dans les temps pour se conformer à la phrase suivante du présent article 14.3, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société ou au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions. Le Conseil d'Administration doit s'assurer que les comptes annuels audités de la Société (préparés conformément aux Normes IFRS) pour l'Exercice Social précédent soient préparés et communiqués aux actionnaires au plus tard au mois de mai de chaque année.

14.4 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le premier jour du mois de Juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.

15.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera notamment leur nombre et la durée de leur mandat.

16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera, sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3 Les dividendes devront être payés aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration.

16.4 Sous réserve des restrictions et/ou des exigences supplémentaires prévues le cas échéant dans un Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

18. **Référence à la Loi.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2014. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent intégralement souscrire au capital social de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant total souscrit	% du capital social
Pacific Real Estate Capital Partners LLP	27,435	EUR 13,717.50	44.25%
Coneplace Limited	24,180	EUR 12,090	39%
Astradel (Overseas) Limited	10,385	EUR 5,192.50	16.75%
TOTAL	62,000	EUR 31,000	100%

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800 euros.

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris immédiatement après la constitution de la Société les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre d'administrateurs à cinq (5) et de nommer en tant qu'administrateur de Classe A, B, C et D de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social qui se terminera en 2019, qui se tiendra en 2020:

Administrateur de Classe A:

M. Gerald Parkes, né le 24 Aout 1955, à Aldershot, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 20 Berkeley Square, W1J 6LH Londres, Royaume-Uni;

M. Cameron Sawyer, né le 4 Mai 1958, à Houston, Texas, USA, résidant professionnellement au Nikoloyamskaya ulitsa 13 str 17 109240 Moscou, Russie;

Administrateur de Classe B:

M. Boris Zimin, né le 24 Novembre 1968, à Moscou, Union des républiques socialistes soviétiques, résidant professionnellement au 22, One Wycombe Square, Campdenhill Road, W8 7JF Londres, Royaume-Unis;

Administrateur de Classe C:

M. Vladimir Vishnevskii, né le 26 Septembre 1969, à Makhachkala, Union des républiques socialistes soviétiques, résidant au 188640 Leningrad region, Vsevolozhsky rayon, Sergievskaya Street, 202-1, Russie;

Administrateur de Classe D:

M. Jérôme Letscher, né le 21 Mai 1973, à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre de réviseur d'entreprises agréé à un (1) et de nommer la personne suivante en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social qui se terminera en 2015, qui se tiendra en 2016:

PricewaterhouseCoopers dont le siège social est au 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège de la Société au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gonella, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015005638/752.

(150006227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

T.H.E. Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006773/10.

(150006976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Suvaki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.534.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 novembre 2014, Monsieur Hocine HAMOUCHE, résidant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet au 21 mai 2014 en remplacement de Monsieur Fabio MASTROSIMONE, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour: SUVAKI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015006767/16.

(150006357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October,
Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on 9 February 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico (the “Sole Shareholder”),

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary’s clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, is the Sole Shareholder of Sky Luxco S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 145.803, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 9 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 946 on 6 May 2009, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association number 3131 on 10 December 2013 (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety six thousand seven hundred ninety one US Dollars (USD 6,996,791.-) by the cancellation of seven hundred and three thousand five hundred and forty one (703,541) Class A shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class B shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class C shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class D shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class E shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class F shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class G shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class H shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class I shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Delegation of the modalities of the payment of the cancelled shares to the board of managers of the Company;

3. Amendment of the Company’s articles of association (the “Articles”) to reflect the cancellation of shares and the capital reduction,

4. Proxies; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety six thousand seven hundred ninety one US Dollars (USD 6,996,791.-), so as to bring it from its present amount of seven million sixteen thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 7,016,791.-), divided into seven hundred five thousand five hundred and forty one (705,541) Class A shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class B shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class C shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class D shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class E shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class F shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class G shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class H shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class I shares, seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), divided into two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares, two thousand (2,000) Class E shares,

two thousand (2,000) Class F shares, two thousand (2,000) Class G shares, two thousand (2,000) Class H shares, two thousand (2,000) Class I shares, two thousand (2,000) Class J shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, by the cancellation of seven hundred and three thousand five hundred and forty one (703,541) Class A shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class B shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class C shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class D shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class E shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class F shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class G shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class H shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class I shares, six hundred ninety nine thousand two hundred and fifty (699,250) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-), with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the “Capital Decrease” and the 4 “Cancelled Shares”).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES that the modalities of the Capital Decrease and payment of the Cancelled Shares shall be enacted by the board of managers of the Company.

Third resolution

As consequence of the foregoing resolutions and of the Capital Decrease, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1. of the Articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into:

- Two thousand (2,000) class A shares;
- Two thousand (2,000) class B shares;
- Two thousand (2,000) class C shares;
- Two thousand (2,000) class D shares;
- Two thousand (2,000) class E shares;
- Two thousand (2,000) class F shares;
- Two thousand (2,000) class G shares;
- Two thousand (2,000) class H shares;
- Two thousand (2,000) class I shares;
- Two thousand (2,000) class J shares;

each share having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the Capital Decrease, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que M. Juan Francisco Beckmann Vidal est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Sky Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.803, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, 6 Grand-Duché de Luxembourg le 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 946 du 6 mai 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association numéro 3131 du 10 décembre 2013 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de six millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 6.996.791) par l'annulation de sept cent trois mille cinq cent quarante et une (703.541) parts sociales de Classe A, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe B, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe C, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe D, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe E, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe F, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe G, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe H, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe I et six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Délégation des modalités du remboursement des parts sociales annulées au conseil de gérance de la Société;

3. Modification des statuts (les «Statuts») pour refléter l'annulation de parts sociales et la réduction de capital,

4. Procurations; et

5. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un 7 montant de six millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 6.996.791,-), aux fins de l'amener de son montant actuel de sept millions seize mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 7.016.791,-), divisé en sept cent cinq mille cinq cent quarante et une (705.541) parts sociales de Classe A, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe B, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe C, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe D, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe E, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe F, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe G, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe H, sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe I et sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe D, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe F, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe G, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe H, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe I, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, par l'annulation de sept cent trois mille cinq cent quarante et une (703.541) parts sociales de Classe A, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe B, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe C, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe D, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe E, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe F, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe G, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe H, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe I et six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante (699.250) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (la «Réduction de Capital») et les «Parts Sociales Annulées»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE que les modalités de Réduction de Capital et le remboursement des Parts Sociales Annulées seront établies par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et de la Réduction de Capital, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-) divisé en:

- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe A,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe B,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe C,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe D,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe E,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe F,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe G,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe H,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe I,
- Deux Mille (2,000) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter la réduction de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le nom, le nom de baptême, l'état civil et l'adresse sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50466. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005773/207.

(150006074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 149.325.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 18 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005204/9.

(150006058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.101.

Il résulte des résolutions circulaires datées du 8 décembre 2014 que le siège social du fonds a été transféré au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 8 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015005274/13.

(150006075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

SL Investment General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.790.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN ON THE NINTH DAY OF DECEMBER,

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SL Investment Management Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom, with its registered office at 8-11, Foregate Street, building Grosvenor, GB - CH 1HG Chester United Kingdom, registered with the Register of Commerce and Companies of Chester under number 248382 (the Sole Shareholder).

here represented by Mrs Laetitia Boeuf, employee whose professional address is 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 2 December 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in SL Investment General Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.790 (the Company);

- The Company was incorporated on 23 September 2011 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2830 on 19 November 2011. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), fully paid.

- after hearing the report of the board of managers of the Company (the Board) in respect of the Company's annual accounts for the financial year ended 31 December 2013 (the Accounts) and the liquidation accounts as at 9 December 2014, the Sole Shareholder resolves to:

(i) approve the Accounts as of 31 December 2013;

(ii) approve the liquidation accounts as of 9 December 2014 (the Liquidation Accounts);

(iii) to confirm the receipt of the audit report as of the date of the liquidation;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company and the approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the performance of their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
 - the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at the offices of CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
 - the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of CACEIS Bank Luxembourg acting individually:
 - (i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2013 and 2014); and
 - (ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation;
 - Miscellaneous.
- these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the authorised representative of the Sole Shareholder, known to the notary by name, family name, civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SL Investment Management Limited, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 8-11, Foregate Street, building Grosvenor, GB - CH 1HG Chester, Royaume-Uni, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chester sous le numéro 248382 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Madame Laetitia Boeuf, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2014.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de SL Investment General Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.790 (la Société);

- la Société a été constituée le 23 septembre 2011 suivant un acte dressé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2830 le 19 novembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12 500,-), les parts sociales ont été entièrement libérées;

- à la lecture du rapport du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) au sujet de l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 (les Comptes Annuels) et les comptes de liquidation au 9 décembre 2014, l'Associé Unique décide de:

(i) approuver les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2013;

(ii) approuver les comptes de liquidation au 9 décembre 2014 (les Comptes de Liquidation);

(iii) confirmer la réception du rapport d'audit à la date de la dissolution;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les Comptes de Liquidation ont été préparés et montrent que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

(iii) il va recevoir tous les actifs de la Société; et

(iv) il s'engage à prendre à sa charge tout passif caché ou inconnu éventuel;

- L'Associé Unique décide d'accorder une décharge pleine et entière aux gérants et au réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée;
- L'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;
- L'Associé Unique décide de conserver les documents et pièces relatifs à la Société dans les bureaux de CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication de cet acte au Mémorial et de payer l'entièreté des frais liés à la dissolution;
- L'Associé Unique décide d'accorder un mandat de représentation individuel à tous les employés de CACEIS Bank Luxembourg afin de:
 - (i) faire et exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et déposer et enregistrer toute déclaration fiscale manquante de la Société (y compris, mais non limité aux déclarations fiscales concernant les exercices 2013 et 2014); et
 - (ii) faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les Comptes Annuels et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société;
- divers.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, connu sous le prénom, nom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé conjointement avec le notaire le présent acte.

Signe: L. BOEUF, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015005811/128.

(150005147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ada Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.155.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005013/9.

(150005068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ada Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.155.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005012/9.

(150005067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.
